



Non raccordement au tout à l'égout

Par **sand49**, le **10/08/2009** à **19:15**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison il y a quelques années, elle était vendue comme étant raccordée au tout à l'égout (certificat signé par la mairie) aujourd'hui, après un problème de plomberie, nous apprenons que les toilettes sont raccordés sur une fosse sceptique et non raccordés au tout à l'égout

a-t-on des possibilités de recours contre la mairie ou autres?

nous avons engagés 270 Euros pour la vidange de la cuve et nous désirons vivement être branchés au tout à l'égout comme cela aurait dû l'être

merci pour votre réponse